

## VOTRE FORMATION PRATIQUE en moins d'une semaine :

La formation en PERMIS AM se déroule en 7 heures. A la fin de la formation, une attestation sera établie et une demande de permis sera faite par l'auto-école sur le site ANTS. L'attestation permet au candidat de s'assurer et de conduire un scooter ou moto à vitesses jusqu'à 49,9 cm<sup>3</sup>. Si au bout des 7 leçons effectuées, le formateur estime que le niveau trop faible de conduite du candidat, représente un danger pour lui ou pour les autres usagers de la route, il sera conseillé (avec l'accord des parents pour les mineurs), de faire des heures supplémentaires.

Le candidat devra se présenter à chaque cours avec son propre équipement moto ; **casque, gants homologués, veste, pantalon et baskets. Le formateur peut refuser de faire la leçon si le candidat n'est pas correctement équipé.**

Horaires de la pratique 7h à 18h tous les jours et samedi jusqu'à 11h.

## **POUR VOUS SERVIR UNE EQUIPE (facilite vos réservations de cours)**

Elsa notre secrétaire de direction et Patricia secrétaire vous reçoivent.  
3 formateurs spécialisés moto (Sabine, Yann et Ben) vous accompagnent dans votre progression.

## **LES MOYENS TECHNIQUES POUR VOTRE FORMATION**

L'auto-école dispose de 2 scooters pour votre formation.

**Dès le début de la formation, vous aurez un travail informatique sur la signalisation concernant les intersections.**

## **TARIFS DE FORMATION** (feuille donnée à titre indicatif, seuls les tarifs affichés dans le bureau et la devanture ont une validité légale)

Formation de base 7 leçons (1 leçon = 5 minutes d'équipement et de présentation, 45 minutes, 5 minutes de bilan)	<b>300 €</b>
Cours de conduite individualisé d'une durée de 55 minutes (1 leçon = 5 minutes d'équipement et de présentation, 45 minutes, 5 minutes de bilan)	<b>42 €</b>

*Paiement par chèque espèces et cartes bancaires*

**Les forfaits font l'objet d'un contrat en double exemplaire**

## **Les documents à fournir (si possible en version informatique)**

- 1 photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ; passeport)
- L'ASSR 2
- Le recensement si vous avez entre 16 et 18 ans, JAPD obligatoire entre 18 et 25 ans
- 1 copie d'un justificatif d'adresse de moins de 6 mois (*Eau, EDF, impôts, tel fixe ou mobile, quittance de loyer ou titre de propriété, quittance d'assurance pour habitation*)
- Si personne hébergée : 1 attestation d'hébergement avec 1 copie de la pièce d'identité de l'hébergeant recto verso
- Le livret de famille pour les mineurs (page des parents + page de l'élève)
- **1 photo électronique (Carrefour, Cora Ste Marie, Laboduplex) . Nous refusons les photos papier**

## **Horaires du secrétariat**

Le lundi matin fermé et après-midi 15h à 18h. Du mardi au vendredi : 9h à 12h et 15h à 18h.

Le samedi pas de secrétariat.